

Original : anglais

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS EN INSPECTION  
AU PORT POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET L'ASSISTANCE**

*(Madrid, Espagne, 18-19 septembre 2018)*

**1. Ouverture et organisation des sessions**

La réunion s'est tenue aux bureaux du Secrétariat de l'ICCAT à Madrid, Espagne, du 18 au 19 septembre 2018, avec l'assistance financière pour de nombreux participants procurée par le projet thonier ABNJ du programme des océans communs de la FAO. Le Secrétaire exécutif de l'ICCAT, M. Camille Jean Pierre Manel, a souhaité la bienvenue aux participants de la réunion. M. Todd Dubois (États-Unis) qui a présidé la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants (« le groupe ») et a sollicité l'accord du Groupe pour assumer à la fois la tâche de Président de la réunion et de représentant des États-Unis, ce qui n'a soulevé aucune objection. L'ordre du jour a été adopté avec de légères modifications (**appendice 1**). La liste des participants est jointe à l'**appendice 2**. Dr. Katheryn Patterson (États-Unis) a été désignée par les participants pour assumer la tâche de Rapporteur de la réunion.

**2. Examen du rapport de la réunion de 2017 du groupe d'experts et de ses résultats**

Le rapporteur a donné un aperçu des travaux de la dernière réunion, passé en revue le mandat du groupe et fourni des informations actualisées sur les mesures prises depuis la dernière réunion. Le groupe a examiné les efforts déployés l'année dernière pour élaborer et adopter une approche en deux phases pour évaluer les besoins en renforcement des capacités, grâce à l'utilisation d'un formulaire de pré-évaluation à remplir par une CPC en développement sollicitant de l'aide et à une évaluation ultérieure dans le pays à mener en personne au cours de la deuxième phase de l'évaluation. Depuis la dernière réunion, la Commission a adopté les formulaires de pré-évaluation et d'évaluation détaillés du groupe (*rapport 2017 du PWG dans rapport pour la période biennale, 2016-17, Partie II (2017) – Vol. 1. (ANNEXE 10, Addendum 3 de l'appendice 3)*) et a approuvé la procédure proposée par le groupe pour examiner et évaluer les auto-évaluations préalablement soumises. Lors de la dernière réunion, il a été convenu que les informations fournies dans les évaluations ne devraient pas être utilisées pour évaluer les problèmes d'application afin d'établir sans jugement la confiance d'une CPC cherchant de l'aide. Enfin, le groupe a rappelé les matériels et outils de formation existants pour l'inspection portuaire qui avaient été discutés lors de la dernière réunion et a pris note des actions qui restent à entreprendre afin de poursuivre l'évaluation des matériels de formation disponibles pour l'inspection portuaire et développer des outils de formation spécifiques à l'ICCAT à partir de ces ressources.

**3. Examen des formulaires de pré-évaluation soumis par les CPC**

En réponse à la circulaire ICCAT n°1619/2018, sept CPC ont soumis une auto-évaluation préalable afin de solliciter une assistance pour la mise en œuvre de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT sur l'inspection portuaire. Il s'agit des CPC suivantes: Côte d'Ivoire, République de Guinée, Mauritanie, Namibie, Nigéria, São Tomé et Príncipe et Sénégal. Le groupe a reconnu que toutes les CPC nécessitaient et méritaient une assistance.

Deux des CPC ayant sollicité une assistance en matière de renforcement des capacités d'inspection portuaire ont indiqué qu'elles avaient des corrections / mises à jour à fournir à leurs soumissions. Le secrétariat a accepté de recevoir ces mises à jour et a demandé que toutes les mises à jour soient soumises par voie électronique avant l'examen des évaluations par le groupe.

Reconnaissant qu'il n'y avait pas suffisamment de fonds pour réaliser immédiatement la deuxième phase des évaluations dans les sept CPC requérantes, le groupe a examiné les auto-évaluations préalables et a mis au point une méthode juste et reproductible pour prioriser les CPC qui devraient recevoir en premier lieu

l'évaluation dans le pays dans le cadre de la deuxième phase, en notant que la prochaine phase d'évaluations sera éventuellement menée dans les sept CPC. Le groupe a ensuite classé les sept CPC en trois groupes différents (**appendice 3**) selon les critères suivants:

- Groupe A (Côte d'Ivoire et Nigeria)
  - CPC ayant déclaré avoir procédé à certaines inspections de navires battant pavillon étranger transportant des espèces gérées par l'ICCAT
  - CPC ayant déclaré que leurs inspecteurs avaient reçu au moins un niveau de formation de base dans huit des modules de formation identifiés dans la pré-évaluation (ou moins de huit).
- Groupe B (Namibie et Sénégal)
  - CPC ayant déclaré avoir procédé à plus d'inspections de navires battant pavillon étranger et transportant des espèces gérées par l'ICCAT que le groupe A.
  - CPC ayant déclaré que leurs inspecteurs avaient reçu au moins un niveau de formation de base dans plus de huit des modules de formation identifiés dans la pré-évaluation.
- Groupe C (République de Guinée, Mauritanie et São Tomé et Príncipe)
  - CPC ayant déclaré n'avoir procédé à aucune inspection de navires battant pavillon étranger et transportant des espèces gérées par l'ICCAT.

Le groupe a déterminé que le meilleur moyen d'avancer à l'avenir consistait à affiner l'auto-évaluation préalable et à demander aux CPC de fournir des informations supplémentaires sur la quantité d'espèces de l'ICCAT débarquées par des navires battant pavillon étranger dans cette CPC ainsi que sur le nombre de navires battant pavillon étranger qui débarquent des espèces de l'ICCAT dans le ou les ports désignés par la CPC. Étant donné que seules deux des CPC demandant une assistance partagent actuellement leurs rapports d'inspection avec le secrétariat, celui-ci n'a pas été en mesure de fournir ces informations au moment de la réunion.

#### **4. Identification des CPC et des autres entités comptant actuellement des programmes de renforcement des capacités pouvant fournir une assistance aux CPC en développement**

Le groupe a noté que les efforts mondiaux de renforcement des capacités visant à renforcer les capacités d'inspection au port avaient augmenté au cours de l'année écoulée et que ce renforcement ne se limitait pas à la formation. L'Agence européenne de contrôle des pêches (dans le cadre du projet PESCAO financé par l'UE) et les États-Unis ont fourni des informations actualisées sur leurs initiatives respectives de renforcement des capacités d'inspection au port et leurs programmes de formation des inspecteurs au port. Le groupe a également mentionné et fourni des mises à jour sur les programmes existants d'autres CPC et entités non présentes à la réunion, telles que la Norvège (groupe de travail pour l'Afrique de l'ouest-WATF, en partenariat avec le Comité des pêches pour le centre-ouest du golfe de Guinée) et la FAO.

Il a été noté que les sept CPC cherchant à renforcer leurs capacités d'inspection portuaire auprès du groupe fournissent et reçoivent également une assistance plus large en matière d'inspection portuaire par le biais d'autres partenariats. Le groupe a reconnu le grand nombre de programmes de formation des inspecteurs au port et de projets de renforcement des capacités d'inspection au port déjà existants, qui devraient être mis à profit et non faire double emploi lors de l'élaboration d'un programme de formation des inspecteurs spécifique à l'ICCAT. Cela a conduit le groupe à adopter une approche à deux phases pour répondre aux demandes de renforcement des capacités des CPC.

Le groupe a reconnu qu'il serait plus efficace d'identifier les besoins plus larges en matière d'inspection au port d'une CPC sollicitant une assistance au cours de la deuxième phase de l'évaluation, puis de mettre en contact la CPC avec les entités pertinentes qui fournissent déjà cette assistance, que le besoin porte sur une assistance dans le cadre juridique, une amélioration des infrastructures d'inspection au port ou bien une

formation plus large des inspecteurs au port. Cette approche établit un rôle de coordination pour le groupe dans le but de pouvoir aider une CPC en développement à répondre à la majorité de ses besoins identifiés grâce aux efforts existants dans ces domaines, tout en optimisant les ressources du groupe sur les efforts spécifiques à l'ICCAT.

Le groupe a identifié l'existence d'une lacune universelle en ce qu'il n'existe actuellement aucun programme de formation d'inspecteur spécifique à l'ICCAT. Le groupe a soutenu l'élaboration d'un programme de formation des inspecteurs de l'ICCAT en tant que programme spécialisé qui s'inspirera des programmes de formation des inspecteurs existants. Cette approche suggère que la formation des inspecteurs spécialisée de l'ICCAT serait assortie d'une condition préalable voulant que les inspecteurs d'une CPC aient déjà suivi une formation de base sur l'inspection au port. Par exemple, si l'évaluation de la deuxième phase déterminait que la formation de base des inspecteurs était un besoin identifié, le groupe serait en mesure de connecter cette CPC aux efforts existants d'une autre entité, dans un premier temps. Une fois que les inspecteurs auront reçu une formation de base suffisante sur l'inspection au port, cette formation sera suivie d'une formation spécialisée de l'ICCAT en tant que cours de formation plus avancé. Le groupe a également reconnu l'importance de veiller à ce qu'un programme de formation des inspecteurs de l'ICCAT soit développé de manière durable, en mettant particulièrement l'accent sur l'adoption d'une approche de formation des formateurs. Le groupe a également envisagé la possibilité de mener des efforts de renforcement des capacités axés sur les régions une fois que suffisamment d'instructeurs de l'ICCAT auront été formés avec succès à la suite des efforts de formation des formateurs. Le groupe espère également que le secrétariat encouragera les accords bilatéraux renforçant les capacités d'inspection au port entre les CPC et permettra à une CPC ayant mis en œuvre les exigences de formation spécifiques de l'ICCAT de travailler avec une autre CPC sans avoir à passer par le processus formel de pré-évaluation / évaluation.

Bien que le groupe se concentre actuellement sur les aspects opérationnels de l'inspection au port, il reconnaît également qu'une autre assistance pourrait être nécessaire et devrait être envisagée à l'avenir. Le groupe a discuté des besoins plus larges en renforcement des capacités d'inspection au port qu'il pourrait peut-être satisfaire pour compléter les efforts d'un inspecteur des pêcheries en vue de gérer de manière adéquate les espèces de l'ICCAT et de respecter ses obligations dans le cadre des recommandations de l'ICCAT.

## 5. Examen des prochaines étapes et répartition des tâches

Le groupe a formulé des recommandations pour affiner le processus d'évaluation sur la base des enseignements tirés de l'examen de la première série de soumissions. Le groupe recommande ce qui suit:

- Modification d'un en-tête de colonne dans le tableau sous le point trois de l'auto-évaluation préalable afin d'identifier le nombre de navires battant pavillon étranger qui transportent des espèces gérées par l'ICCAT qui entrent dans chacun des ports désignés. Parmi ceux-ci, quel pourcentage est inspecté?
- Ajout d'une question dans l'auto-évaluation préalable relative à l'endroit où la CPC sollicitant une assistance a la possibilité d'énumérer ses besoins en matière d'assistance.

Le groupe a discuté du calendrier et de la manière dont les évaluations de la deuxième phase devraient être menées, bien qu'aucune date précise n'ait été fixée. Les premières évaluations seront menées en Côte d'Ivoire et au Nigeria. Le Sénégal s'est porté volontaire pour diriger l'équipe d'évaluation avec le soutien du secrétariat et la possibilité d'inclure un consultant. Le secrétariat a accepté de rechercher la disponibilité de consultants qui ne nécessiteraient pas d'appel d'offres à des fins d'incorporation dans l'équipe d'évaluation. Le groupe a déterminé que l'évaluation de la deuxième phase en Côte d'Ivoire devrait être considérée comme un projet pilote après lequel le groupe réévaluera le processus et apportera les améliorations nécessaires.

Le groupe d'experts s'est demandé si un sous-groupe ou une tierce partie serait chargé de développer le programme de formation spécialisé pour l'inspection au port de l'ICCAT et les documents correspondants, conformément à la Recommandation 12-07. Le secrétariat a fourni des informations sur le processus

d'appel d'offres pour qu'une partie externe conduise les travaux. Notant le temps et les ressources nécessaires pour élaborer le programme, le groupe a convenu qu'un appel d'offres serait la meilleure approche. Le groupe a rédigé les critères à inclure dans l'élaboration de l'appel d'offres (**appendice 4**) et a demandé à revoir les termes de référence de l'appel d'offres avant leur soumission à la Commission, par le secrétariat, à des fins d'approbation. Si un appel d'offres est approuvé, le groupe demande à la Commission de l'annoncer début décembre et de permettre à l'appel d'être ouvert pendant deux mois. Le groupe demande que tout matériel développé par une tierce partie soit examiné et approuvé par le groupe avant d'être soumis à la Commission pour adoption.

*Eu égard à la recommandation de l'année dernière, le Groupe recommande aussi que la Commission désigne le Groupe en tant qu'organe de révision des demandes d'assistance technique, conformément à son mandat, et mette en place une structure à long terme permettant au Groupe d'examiner les demandes d'assistance présentées trimestriellement ou semestriellement une fois que la première date limite de soumission est arrivée à échéance - le groupe a fait savoir qu'il reviendrait sur cette question après les évaluations pilotes.*

## **6. Autres questions**

Le groupe demande au PWG d'établir une base de données de tous les rapports d'inspection au port de l'ICCAT, accessible à toutes les CPC. Une telle base de données mettrait à la disposition du groupe les données nécessaires à l'examen des évaluations.

## **7. Adoption du rapport et clôture**

Le rapporteur a donné un aperçu du projet de rapport, en soulignant son contenu et les principaux résultats de la réunion. Le groupe a décidé d'adopter le rapport par voie électronique après la traduction du rapport. Le président a fourni au groupe l'occasion de formuler des observations sur le rapport avant l'ajournement de la réunion.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion et organisation des sessions
2. Examen du rapport de la réunion de 2017 du groupe d'experts et de ses résultats
3. Examen des formulaires de pré-évaluation soumis par les CPC
4. Identification des CPC et des autres entités comptant actuellement des programmes de renforcement des capacités pouvant fournir une assistance aux CPC en développement.
5. Examen des prochaines étapes et répartition des tâches
6. Autres questions
7. Adoption du rapport et clôture

Liste des participants

**PARTIES CONTRACTANTES**

**ALGÉRIE**

**Hebbache**, Hamza

Chef d'Antennes Administrative du Port de Pêche d'Alger, Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques de la Wilaya d'Alger, 22 Route d'el Djamila Ain Benian  
Tel: +213 21 437 815, Fax: +213 21 437 815, E-Mail: hamza.hebbache@gmail.com

**CANADA**

**Simms**, Clayton

Fisheries and Oceans Canada, 80 East White Hills Road, Newfoundland St. John's A1C 5X1  
Tel: +1 709 687 2064, E-Mail: Clayton.Simms@dfo-mpo.gc.ca

**CÔTE D'IVOIRE**

**Fofana**, Bina

Sous-directeur des Pêches Maritime et Lagunaire, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, 29 Rue des Pêcheurs, BP V19, Abidjan 01  
Tel: +225 07 655 102; +225 21 356 315, Fax: +225 21 356315, E-Mail: binafof@yahoo.fr; binafof3@gmail.com

**EGYPTE**

**Arif Khalil El Shaarawe**, Nasser

Head of central department of development and projects, General Authority for Fish Resources Development (GAFRD), 4, Tayaran Street, Nasr City District, Plot No 210, 10002 El Cairo  
Tel: +201 111 119 6664, Fax: +202 281 17004, E-Mail: n\_sha3rawe@hotmail.com; gafr\_eg@hotmail.com; n.elshaarawe@gmail.com

**ÉTATS-UNIS**

**Dubois**, Todd C.

NOAA Fisheries Office of Law Enforcement, 1315 East West Highway, SSMC3 Room 3301, Silver Spring, MD 20910  
Tel: +1 301 427 8243, Fax: +1 301 427 8055, E-Mail: todd.dubois@noaa.gov

**Patterson**, Katheryn

NOAA Fisheries Office of Law Enforcement, 1315 East-West Highway, Bldg. SSMC3, Ste. 3301, Silver Spring, MD, 20910  
Tel: +1 301 427 8238, Fax: +1 301 427 2055, E-Mail: katheryn.patterson@noaa.gov

**GABON**

**Elangmane**, Jean Yvon

BP: 9498 Libreville, Estuaire Gabon  
Tel: +241 02 92 80 63, E-Mail: [elangmanepaterne@yahoo.fr](mailto:elangmanepaterne@yahoo.fr) et [Nkieabora2011@gmail.com](mailto:Nkieabora2011@gmail.com)

**MAROC**

**Ben Bari**, Mohamed

Directeur du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime (DCAPM), Nouveau Quartier Administratif, BP 476, Haut Agdal Rabat  
Tel: +212 537 688210, Fax: +212 5 3768 8196, E-Mail: benbari@mpm.gov.ma

**MAURITANIE**

**Moulaye LV**, Ahmed

Directeur des Opérations a la Garde Cotes Mauritaniennes, Ministère des pêches et de l'Economie Maritime, Siege a Nouadhibou, 260 Dakhlet  
Tel: +222 220 84909, Fax: +222 457 46312, E-Mail: ops@gcm.mr; ahmedouldmoulaye@gmail.com

**NAMIBIE**

**Bester**, Desmond R.

Control Officer Operations, Ministry of Fisheries and Marine Resources, Private Bag 394, 9000 Luderitz  
Tel: +264 63 20 2912, Fax: +264 6320 3337, E-Mail: desmond.bester@mfmr.gov.na;  
desmondbester@yahoo.com

**SAO TOMÉ E PRÍNCIPE**

**Francisco Chico**, Alberto

Insoecteur des pêches, Direction des Pêches de Sao Tomé, Ponte Graça Dto de Água Grande C.P N° 59  
Tel: +239 991 3898, E-Mail: albertofranciscochico@hotmail.com

**SÉNÉGAL**

**Fall**, Cheikh

Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, Cité fenêtre mermoz, BP 3656, Dakar  
Tel: +221 775 659 478, E-Mail: cheihf@gmail.com

**TUNISIE**

**Sohlobji**, Donia

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, 32 Rue Alain Savary, 1002 Le  
Belvedere  
Tel: +216 534 31307; +216 71 890 784, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: sohlobji\_donia@yahoo.fr;  
doniasohlobji@gmail.com

**UNION EUROPÉENNE**

**Kempff**, Alexandre

European Fisheries Control Agency, Edificio Odriozola Av. Garcia Barbon 4, 36201 Vigo, España  
Tel: +34 986 120 601, E-Mail: alexandre.kempff@efca.europa.eu

\*\*\*\*\*

**Secrétariat de l'ICCAT**

C/ Corazón de María 8 – 6th floor, 28002 Madrid – Espagne  
Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

**Manel**, Camille Jean Pierre

**Cheatle**, Jenny

**Campoy**, Rebecca

**De Andrés**, Marisa

**Peyre**, Christine

**Fiz**, Jesús

**García Piña**, Cristóbal

**Peña**, Esther

**Vieito**, Aldana

**INTERPRÈTES ICCAT**

**Faillace**, Linda

**Leboulleux del Castillo**, Beatriz

**Liberas**, Christine

**Linaae**, Cristina

**Meunier**, Isabelle

**Sánchez del Villar**, Lucía

Critères utilisés pour établir l'ordre de priorité de l'assistance au renforcement des capacités dont devraient bénéficier les CPC requérantes

CPC en développement à la recherche d'une assistance	Nombre de ports désignés par l'ICCAT déclarés dans l'auto-évaluation préalable *	Nombre total d'inspecteurs affectés aux ports désignés de l'ICCAT au sein d'une CPC	Inspections de navires de pêche / de support battant pavillon étranger transportant des espèces gérées par l'ICCAT identifiés par la CPC	Les rapports d'inspection de la CPC sont-ils soumis à l'ICCAT?	Nombre de modules de formation que les inspecteurs reçoivent actuellement, même au niveau de base (sur 14)	Engagement dans d'autres initiatives de renforcement des capacités identifiées au cours des discussions de la réunion	Affectation aux groupes pour l'évaluation de la deuxième phase **
Côte d'Ivoire	2	22	Quelques déclarations	Non	6	PESCAO Project, FCWC, WATF, Broader Counter IUUF formation dispensée par les Etats-Unis	A
Rép. de Guinée	2	10	Aucune déclaration	Non	8	PESCAO Project, FAO TCP/INT/3603 (Analyse des lacunes)	C
Mauritanie	2	80	Aucune déclaration	Non	13	PESCAO Project	C
Namibie	2	73	100%	Oui	14	FAO GCP/INT/307/NOR - Analyse des lacunes, et renforcement des capacités en droit de la pêche et gouvernance	B
Nigeria	4	41	Quelques déclarations	Non	8	PESCAO Project, FCWC-WATF, Broader Counter IUUF formation dispensée par les Etats-Unis	A
São Tomé et Príncipe	4	8	Aucune déclaration	Non	8	Analyse des lacunes FAO	C
Sénégal	1	10	100%	Oui	13	PESCAO Project	B

\* les CPC n'ont pas toutes fourni à l'ICCAT des informations sur leurs ports désignés et sont encouragées à fournir ces informations.

\*\* Ordre de priorité des groupes, où A est le premier groupe à passer à l'évaluation de la deuxième phase et le C le dernier groupe.

Appendice 4

**Projet d'éléments à inclure dans un appel d'offres pour l'élaboration d'un programme de formation spécialisé pour les inspecteurs de l'ICCAT**

**Éléments à inclure dans l'appel d'offres:**

- L'appel d'offres devrait inclure:
  - Une tierce partie devrait élaborer un programme de formation spécifique et du matériel d'appui (par exemple, manuel de formation, aides-mémoire, etc.) pour aider les inspections des navires de l'ICCAT battant pavillon étranger conformément à la Recommandation 12-07 et aux autres mesures applicables de l'ICCAT.
  - Demander à une tierce partie de fournir également un devis pour dispenser la formation (le cas échéant) en tant qu'élément facultatif de l'offre.
- Tous les matériels de formation doivent être en anglais, français et espagnol, conformément aux dispositions de l'ICCAT.
- Tous les matériels de formation devraient être développés sous forme de copies numériques, mais la qualité de l'image devrait permettre une impression ultérieure réussie.

**Éléments du programme de formation des inspecteurs de l'ICCAT**

- La tierce partie devra examiner les matériels existants qui traitent des meilleures pratiques en matière d'inspections au port et autres instruments internationaux tels que le cadre juridique et les guides d'évaluation des besoins en capacités.
- La tierce partie devra élaborer un programme de formation spécifique et du matériel d'appui (par exemple, manuel de formation, aide-mémoires, etc.) pour aider les inspections des navires de l'ICCAT battant pavillon étranger conformément à la Recommandation 12-07 et aux autres mesures applicables de l'ICCAT afin d'y inclure :
  - Procédures de pré-inspection et vérifications
    - Ports de l'ICCAT désignés
    - S'assurer que les débarquements ont lieu dans les ports désignés.
    - Partage des antécédents d'inspection entre inspecteurs dans ces ports
    - Liste recommandée d'équipements d'arraisonnement spécialisés de l'ICCAT
    - Notifications préalables
    - Analyse des risques
    - Collecte des données
    - Partage de l'information
    - Interprétation des données de VMS-AIS
  - Réalisation d'inspections portuaires (pour inclure des exercices pratiques)
    - Recommandations pertinentes de l'ICCAT pour mener des inspections, en particulier celles qui entraînent des infractions (par exemple, quotas)
    - Analyse de documents et vérification
    - Comment vérifier les prises (taille minimale, mesures) / module de formation et guide d'identification des espèces
    - Vérifier l'engin de pêche
    - Zones de pêche (VMS, carnet de pêche, etc.) - analyse des informations
    - Interdictions
  - Procédure à suivre en cas d'infractions apparentes

- Procédures de post-inspection et rapports
  - Utilisation du formulaire d'inspection approprié
  - Partage des rapports d'inspection aux entités concernées
  
- La tierce partie devra éviter de répéter simplement le texte des recommandations de l'ICCAT et devrait mettre en contexte les points décrits dans la Rec. 12-07.
- La tierce partie devra élaborer le programme de formation du point de vue de l'inspecteur.
- La tierce partie devrait mettre en œuvre une composante de formation des formateurs dans la formation afin de promouvoir la durabilité du programme chez les CPC bénéficiant d'une assistance.
- La tierce partie devra élaborer un guide / manuel de formation pour les formateurs (formation des formateurs).
- La tierce partie devra élaborer un guide / manuel de formation à l'intention des inspecteurs en formation.
- La tierce partie devrait élaborer et fournir un calendrier indicatif pour la formation et inclure cette information dans le manuel de formation.
- Guide / Manuel pour les formateurs (formation des formateurs)
- Guide / Manuel pour les inspecteurs en formation